



Licenciement économique dans mon entreprise ...

Par Visiteur

L'entreprise dans laquelle je travaille vient de cesser son activité (dépot de bilan suivi d'une liquidation judiciaire), ceci pendant ma période de préavis de départ à la retraite. Sachant qu'il y a rupture de contrat de travail et licenciement économique, vais-je dans mon cas pouvoir bénéficier à la fois du dernier salaire restant dû, des indemnités de départ à la retraite et du licenciement économique (le liquidateur n'ayant pu se prononcer lors de notre entrevue) ?.....
D'avance vous remerciant de votre réponse, veuillez agréer,
mes salutations distinguées.

Par Visiteur

Cher monsieur,

vais-je dans mon cas pouvoir bénéficier à la fois du dernier salaire restant dû, des indemnités de départ à la retraite et du licenciement économique (le liquidateur n'ayant pu se prononcer lors de notre entrevue) ?

Le licenciement pour cause économique et la mise à la retraite constitue deux modes de rupture du contrat de travail. Il ne peut donc pas y avoir cumul d'indemnités puisque de fait, un contrat de travail ne peut pas être rompu deux fois.

Dans la mesure où le départ à la retraite a été réalisé avant le licenciement économique, c'est normalement celui-ci qui doit prédominer. Vous devriez donc toucher votre préavis ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Très cordialement.

Par Visiteur

Qu'entendez vous par départ à la retraite, lettre de préavis (2 mois en l'occurrence) ou le jour de départ soit dans mon cas le 1er novembre 2010, étant officiellement encore dans l'entreprise jusqu'au 31/10/2010 et que le licenciement économique est intervenu pendant la période de préavis...
D'avance merci de votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

qu'entendez vous par départ à la retraite, lettre de préavis (2 mois en l'occurrence) ou le jour de départ soit dans mon cas le 1er novembre 2010, étant officiellement encore dans l'entreprise jusqu'au 31/10/2010 et que le licenciement économique est intervenu pendant la période de préavis...

J'entendais bien la lettre de préavis.

Très cordialement.